

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-266

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de TCPA ZI Avenue Paul Plouvier 62460 DIVION, afin de garantir le bon déroulement
des travaux de déplacement d'une câble HTA ruelle de l'Eglise à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte à 30km/h et le stationnement sera interdit au droit des
travaux ruelle de l'Eglise, et ce, **à partir du 20 octobre 2025 et pour toute la durée des travaux
estimé à 30 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise TCPA. Ces restrictions seront
effectives à compter de la mise en place de la signalisation par la TCPA et prendra fin lors de son
retrait.

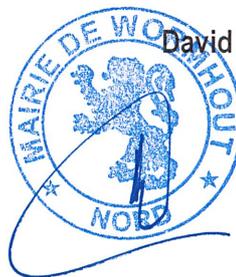
ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent
arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et transmis à TCPA et à Monsieur le Commandant de
Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 7 octobre 2025

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/10/2025
Le Maire,
David CALCOEN

